



Dans les collèges, dans les lycées



GRÈVE NATIONALE LES 6 ET 7 SEPTEMBRE

éducation, emploi, salaires, retraites

Une rentrée exceptionnelle !

Dans les collèges et les lycées, le lundi 6 septembre sera, après une demi-semaine consacrée à la prérentrée et à l'accueil des élèves par les professeurs principaux, le premier jour de fonctionnement normal des établissements. En somme le premier jour de la rentrée...

En appelant les personnels à faire grève ce jour là et le lendemain, mardi 7 septembre à l'appel de l'intersyndicale interprofessionnelle, le SNES prend ses responsabilités en donnant à cette action un caractère exceptionnel. Il s'agit d'exprimer solennellement le rejet de la politique économique et sociale du gouvernement, qui se caractérise par une dénaturation organisée du service public mais aussi par un entêtement inimaginable face à la colère des personnels et des usagers.

La politique éducative de Luc Chatel frappe au cœur même de notre identité professionnelle et du service public d'éducation. Elle est emblématique d'une logique comptable et idéologique qui guide les attaques du gouvernement contre la fonction publique et s'exprime plus largement avec brutalité et cynisme dans les choix faits en matière d'emplois, de salaires, de retraites.

Ensemble, massivement, donnons-nous la force de changer le cours des choses.

UNE POLITIQUE MORTIFÈRE POUR L'ÉDUCATION :

- des suppressions massives d'emplois avec leurs conséquences sur l'emploi, la précarité et les conditions de travail ;
- le sacrifice de la formation professionnelle des enseignants ;
- l'imposition de méthodes managériales dans les établissements qui engendrent une réelle souffrance des personnels ;
- la réduction des horaires d'enseignement ;
- l'augmentation de la charge de travail des personnels et des glissements de missions qui dénaturent nos métiers ;
- la destruction du service public d'orientation scolaire ;
- l'abandon du collège aux conséquences de la mise en œuvre du socle commun et de son livret de compétences.

EN GREVE LE 6 SEPTEMBRE

pour imposer de l'ambition pour l'éducation et la relance de la démocratisation du second degré :

- l'arrêt des suppressions de postes et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de recrutements massifs ;
- l'abandon des réformes Chatel du lycée et de la gouvernance des établissements ;
- une autre formation des enseignants alliant élévation du niveau de recrutement et élévation de la qualité de la formation professionnelle ;
- la revalorisation des salaires et des métiers ;
- l'amélioration des conditions de travail et d'études ;
- le rétablissement de la carte scolaire repensée dans sa définition et sa mise en œuvre ;
- une politique ambitieuse d'éducation prioritaire.

EN GREVE LE 7 SEPTEMBRE

pour combattre une réforme des retraites brutale et injuste et imposer d'autres choix.

Combatifs et constructifs. Avec vous.



MANIFESTATION À _____

Départ à _____

Plus d'infos sur www.snes.edu



RETRAITES :



un projet brutal et injuste

LES MESURES :

→ **Décalage de deux ans des âges de départ à la retraite : 62 ans pour tous à partir de 2018.**

Mesure transitoire :

Vous êtes né :	Âge du droit au départ :
Avant le 1 ^{er} juillet 1951	→ 60 ans
Après le 1 ^{er} juillet 1951	→ 60 ans et 4 mois
Après le 1 ^{er} janvier 1952	→ 60 ans et 8 mois
Après le 1 ^{er} janvier 1953	→ 61 ans
Après le 1 ^{er} janvier 1954	→ 61 ans et 4 mois
Après le 1 ^{er} janvier 1955	→ 61 ans et 8 mois
Après le 1 ^{er} janvier 1956	→ 62 ans

→ **Double peine** : le relèvement de l'âge d'accès à une retraite sans decote induit une réduction du taux de pension : jusqu'à **- 14 %** pour un départ à 62 ans.

→ **Une journée de salaire confisquée par mois** : augmentation des retenues pour pension prélevées sur les traitements bruts de 7,85 % (2010) à 10,55 % (en 2020).

♦♦ Une baisse des traitements nets et une économie pour l'État qui gèle sa contribution.

→ **Mères de 3 enfants** : la fin d'un droit.

♦♦ Aucune autre possibilité de départ anticipé en retraite n'est créée.

→ **Minimum garanti dans la fonction publique** : une restriction drastique de l'accès.

♦♦ L'effort pèse aussi sur les plus pauvres.

→ **Pénibilité ?** seulement pour ceux qui souffrent « *d'un affaiblissement physique avéré [dû au travail] au moment du départ en retraite* ».

♦♦ Une prise en compte limitée à 10 000 départs par an sur un total de 800 000 départs en retraite.

RIEN SUR :

→ **L'élargissement et l'amélioration** de la cessation progressive d'activité (CPA).

→ **Le rétablissement des bonifications pour enfants** supprimées dans la fonction publique pour les enfants nés après 2004 et mises sous conditions avant.

→ **La prise en compte des années d'études et de formation**, de galère avant l'accès à l'emploi.

→ **La situation des fonctionnaires polypensionnés.**

QUI PAYE ?

→ **Salariés et retraités :**

20,2 milliards d'euros (en 2020) du fait des mesures sur les bornes d'âge **+ 4,9 milliards** pour les fonctionnaires au titre de la « convergence des règles ».

→ **Les plus hauts revenus et les capitaux :**

4,6 milliards d'euros (à peine 10 % des besoins de financement).

L'ampleur des manifestations du 24 juin, le renforcement de l'unité et l'appel de l'intersyndicale à la GRÈVE DU 7 SEPTEMBRE ont marqué les débats en commission de l'Assemblée nationale.

**Les questions de fond ne peuvent plus être esquivées !
AMPLIFIONS NOTRE MOBILISATION !**

Plus d'infos sur www.snes.edu